

Québec, le 3 novembre 2020

Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet :	Dossier :	427889
	Demanderesse :	Ville de Beloeil
	Lot (s) :	4 555 433-P, 6 265 930
	Cadastre :	Cadastre du Québec
	Circonscription foncière :	Verchères
	Municipalité :	Beloeil
	MRC :	La Vallée-du-Richelieu

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*¹, (la Loi), la Commission demande votre recommandation, sous forme de résolution, sur la présente demande et ce, en regard des critères formulés aux articles 62 et 65.1 de la Loi.

La recommandation doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement, des dispositions du document complémentaire ou du plan métropolitain d'aménagement et de développement et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire. Elle doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ces documents.

Soyez assuré que celle-ci sera prise en considération et qu'elle représente un élément important dans le processus d'évaluation des impacts de cette demande.

Veuillez noter que la Loi vous accorde un délai maximal de 45 jours pour formuler votre recommandation. Nous comptons sur votre diligence pour accélérer le traitement du dossier.

La Commission recommande la transmission des documents en format numérique électronique. Ceux-ci doivent être déposés sur la page d'accueil de www.cptaq.gouv.qc.ca en cliquant dans la section « Transmettre des pièces électroniques ».

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le Service de l'information de la Commission.

¹ RLRQ, c. P-41.1

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Commission de protection du territoire agricole

c. c. Vox Avocat(e)s inc.
 GIAM